



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
AMBASSADE DE FRANCE EN NOUVELLE-ZÉLANDE

FICHE NOUVELLE-ZÉLANDE 2014

I- Organisation de l'enseignement supérieur

Introduction : Le paysage de l'enseignement supérieur

Les établissements dispensant un enseignement supérieur sont généralement intitulés **TEO – Tertiary Education Organisation**. Ils se divisent en **TEI – Tertiary Education Institutions** – qui sont des établissements publics, et en établissements privés. Le gouvernement investit environ **2,5 milliards d'euros annuellement** dans l'enseignement supérieur (hors bourses, œuvres scolaires, allocations...) soit environ 1% du PIB. 1,6 milliard supplémentaire est investi dans les œuvres scolaires. La population totale étudiante en 2013 est de 418 000 élèves, dont 73 000 étudiants internationaux.

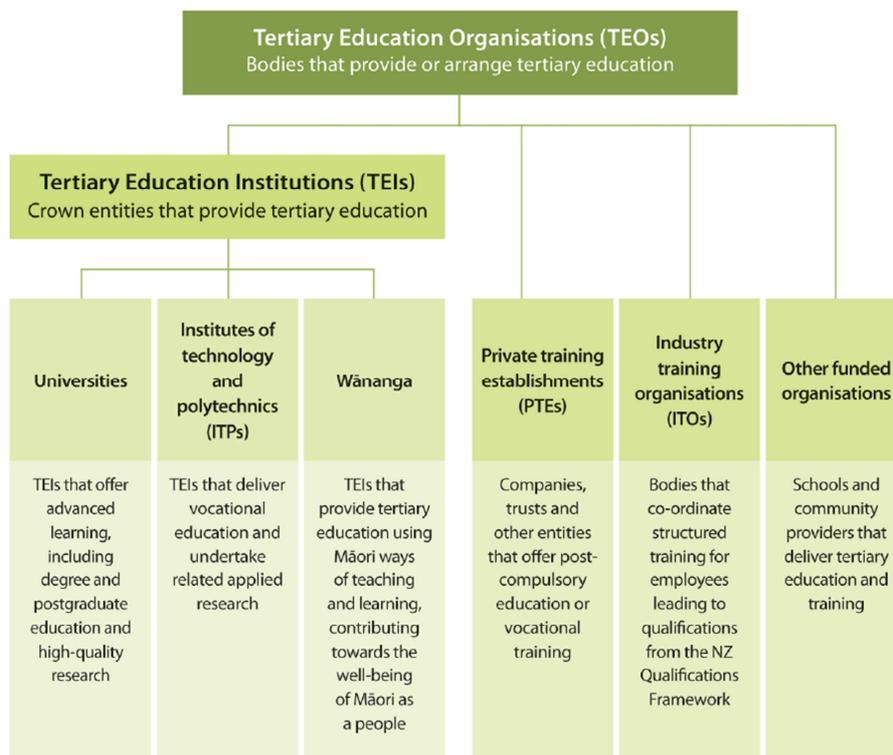
Le système universitaire est relativement récent en Nouvelle-Zélande. Le *University of New Zealand Act* a permis la création de l'université en 1870. Jusqu'à sa dissolution en 1961, ce fut la seule entité à pouvoir délivrer des diplômes universitaires. De structure fédérale, elle regroupait quatre facultés (Otago, Canterbury, Auckland et Victoria Universities) et deux établissements spécialisés dans l'agriculture (Lincoln et Massey Universities). En 1961, le « *Universities Act* » a permis à chaque branche de gagner son autonomie. Depuis, l'université de Waikato et Auckland University of Technology ont été créées respectivement en 1964 et en 2000, portant le nombre total d'universités à **8 établissements** distincts en Nouvelle-Zélande. L'enseignement supérieur intègre également des établissements de formation privés (*PTE*), des instituts technologiques et polytechniques (*IPT*), les *wānanga* (système d'enseignement secondaire et supérieur maori) et d'autres établissements visant davantage aux formations professionnelles courtes et techniques.

La qualité générale des formations est bonne et le système néo-zélandais est très attractif pour les étudiants internationaux, notamment en provenance d'Asie et du Pacifique.

Le ministère de l'Éducation a la tutelle de l'enseignement supérieur, même si le degré d'autonomie des établissements est important. Cf. <http://www.minedu.govt.nz/NZEducation/EducationPolicies/TertiaryEducation.aspx>

L'évaluation et l'accréditation des formations relève d'une agence spécialisée, *New Zealand Qualifications Authority* : <http://www.nzqa.govt.nz/>

L'accès à des informations statistiques complètes concernant l'enseignement supérieur est possible via le site http://www.educationcounts.govt.nz/statistics/tertiary_education



Source : Rapport 2011 « Tertiary Education Performance Report »

Structure de l'enseignement supérieur néo-zélandais

Le système de l'enseignement supérieur en Nouvelle-Zélande inclut plus de **800 organisations** (TEO), regroupant plus de 417 513 étudiants et apprenants en 2013. Plus précisément, les TEO regroupent :

- ✓ Trois types de TEI – institutions d'enseignement supérieur
 - 8 universités (148 920 étudiants en 2013)
 - 18 centres polytechniques (ITP – 131 580 étudiants en 2013)
 - 3 wānanga (38 964 étudiants en 2013)
- ✓ 38 centres d'apprentissage de l'industrie (ITO),
- ✓ Plus de 700 centres privés de formation (PTE),
- ✓ Et d'autres organisations d'enseignement.

a- Les universités

Universities New Zealand – Te Pōkai Tara est l'organisme gouvernemental qui a sous son égide les huit universités néo-zélandaises dont elle représente les intérêts, s'assure de la qualité du système d'enseignement, administre les bourses et coordonne certaines activités, dont la politique internationale. Cet organisme fut créé par l'Education Act de 1989 (partie 19), sous le nom de « New Zealand Vice-Chancellor's Committee », alias NZVCC. En 2010, le Comité a adopté le nom actuel de Universities NZ (<http://www.universitiesnz.ac.nz/>)

Les **8 universités** de Nouvelle-Zélande sont toutes publiques. Elles offrent des formations selon le système éducatif anglo-saxon comparable au nouveau modèle commun européen LMD (Licence-Master-Doctorat), avec une sélection à l'entrée. Les universités, en compétition pour le recrutement des étudiants, ne sont pas strictement organisées géographiquement mais ont fréquemment plusieurs campus satellites. Malgré certaines spécialisations (médecine et dentaire à Dunedin ; Wellington pour l'administration publique; Auckland pour les études de gestion, finance et commerce), les universités

néo-zélandaises tentent de rester généralistes et d'offrir un maximum d'options à leurs étudiants. Ceci les met parfois en situation de vive concurrence.

Les 8 universités regroupent au total plus de **134 000 étudiants** en équivalent plein temps (EET), et 150 000 étudiants différents, dont environ 18 000 étudiants internationaux différents en 2013, enregistrés comme tels (i.e. avec frais majorés et statut « international student », hors échanges donc). Ce sont, du nord au sud :

- ✓ University of Auckland <http://www.auckland.ac.nz>
- ✓ AUT (Auckland University of Technology) <http://www.aut.ac.nz/>
- ✓ University of Waikato <http://www.waikato.ac.nz>
- ✓ Massey University <http://www.massey.ac.nz/>
- ✓ Victoria University of Wellington <http://www.victoria.ac.nz>
- ✓ University of Canterbury <http://www.canterbury.ac.nz/>
- ✓ Lincoln University <http://www.lincoln.ac.nz/>
- ✓ University of Otago <http://www.otago.ac.nz/>

b- Les instituts polytechniques et techniques

Les **18 « Institutes of Technology »** ou « **Polytechnics** » sont des établissements qui offrent des formations à vocation professionnelle et dans le domaine des technologies, visant une insertion rapide sur le marché de l'emploi. L'enseignement tend à s'étendre, mais reste ancré principalement dans le domaine du commerce, de l'hospitalité, du tourisme, de l'informatique, de la construction, de l'artisanat d'art, etc. Comme les universités, tous les instituts de technologie et polytechniques offrent des cours d'anglais langue étrangère et des cours de préparation aux études pour étudiants étrangers (Foundation Studies), ainsi que de la formation continue. Les polytechniques sont souvent en partenariat avec le secteur privé pour des formations directement liées avec l'industrie.

Liste des établissements : <http://www.nzqa.govt.nz/audience-pages/itp/>

Le réseau des 18 instituts représente plus de **80 000 EET**, avec environ 11 000 étudiants internationaux enregistrés comme tels (i.e. avec frais majorés et statut « international student », hors échanges donc).

c- Wānanga – centres maori

Au nombre de 3, ces centres soutiennent l'enseignement maori. Les niveaux d'éducation incluent tous les niveaux, des « foundation studies » aux doctorats. La tradition, les mœurs et la culture maories font partie intégrale des programmes. Au total, ces centres regroupent environ **24 700 étudiants**, dont 60% sont des Maoris.

d- Centres privés de formation (PTE), centres d'apprentissage de l'industrie (ITO) et autres organismes

Les PTE – *Private Training Establishments* – répondent à des besoins de formation très divers dans des secteurs de niche non couverts par les autres institutions d'enseignement supérieur. En 2012, 323 des 626 PTE enregistrés ont reçu des fonds du gouvernement, pour un EET de plus de **28 000**.

Les ITO – *Industry Training Organisations* – correspondent aux établissements d'alternance, permettant aux étudiants de travailler tout en étudiant. Les secteurs sont principalement la construction, la plomberie et l'industrie primaire. Au total, on dénombre un peu plus de **45 000 EET**.

D'autres organismes peuvent également s'inclure dans le paysage de l'enseignement supérieur, notamment les agences gouvernementales comme la *New Zealand Armed Services* ou la *New Zealand Police*. Elles sont accréditées par le ministère.

II- Organisation des études et enseignements dispensés

a- Enseignement et classements

Contrairement à la France, toutes les matières (y compris musique, architecture et beaux-arts) sont enseignées dans les universités néo-zélandaises, qui demeurent généralistes. Il n'existe donc pas de grandes écoles pour les études d'ingénierie et de management, qui relèvent ici de facultés spécifiques au sein des universités. Les formations plus techniques, courtes et professionnalisantes (type BTS, IUT) sont dispensées en dehors des universités.

La qualité de l'enseignement dans les universités et les instituts est **homogène et élevée**. L'**université d'Auckland** rentre régulièrement dans les listes des meilleures universités mondiales, en 2013 à la **94^{ème}** place du classement QS (Quacquarelli Symonds) et **164^{ème}** selon le classement du Times Higher Education. Ces classements doivent bien sûr être en partie pondérés au regard de la taille relative des établissements, petite en Nouvelle-Zélande (population totale de 4,47 millions d'habitants).

Rang	Université	Pays
34	University of Melbourne	Australie
65	École Normale Supérieure	France
70	École Polytechnique	France
72	University of Sydney	Australie
156	École Normale Supérieure de Lyon	France
164	University of Auckland	Nouvelle-Zélande
226-250	University of Otago	Nouvelle-Zélande
276-300	Victoria University of Wellington	Nouvelle-Zélande
301-350	University of Canterbury	Nouvelle-Zélande
301-350	University of Waikato	Nouvelle-Zélande
276-300	Victoria University of Wellington	Nouvelle-Zélande
301-350	University of Canterbury	Nouvelle-Zélande
301-350	University of Waikato	Nouvelle-Zélande

Source : <http://www.timeshighereducation.co.uk>

b- Diplômes et admission

Le système néo-zélandais est semblable au **système LMD** à quelques exceptions près. La licence s'effectue en trois années. Une quatrième année est quelque fois pratiquée, menant à un « *Honours degree* » certifié selon le score « *first class, upper second class, lower second class, third class* ». La licence est suivie d'un master, qui sera de un an en cas de licence avec Honours, ou de deux ans avec possibilité d'obtenir un master avec Honours en cas de licence sans Honours. La licence avec Honours et le master peuvent tout deux mener à un doctorat.

L'entrée à l'université était auparavant ouverte à tout étudiant possédant les critères minimum requis. Cependant, la sélectivité croissante a conduit les universités à admettre les étudiants après un processus plus strict. Les frais universitaires sont séparés en deux catégories. Les résidents permanents et nationaux bénéficient de tarifs moins élevés que les étudiants internationaux. Les frais restent malgré tout élevés pour les étudiants locaux, qui effectuent en général un emprunt garanti par le gouvernement : le *Government's Student Loan Scheme*. Il existe également des bourses au mérite.

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

Un investissement important dans l'éducation et la recherche, priorité déclarée du gouvernement ; un système performant, en rapide évolution, qui sait se réformer et qui est attentif au paysage international ; un taux de diplômés élevé et une attraction des étudiants internationaux constituent les points forts des universités en Nouvelle-Zélande.

Le rapport de l'OCDE – *Fiche Pays Nouvelle-Zélande 2014* – précise que **41 % des 25-64 ans** et **47 % des 25-34 ans** ont un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 33 et 40 % respectivement pour la moyenne OCDE. Les **étudiants étrangers** représentent **16%** de la population étudiante, soit le double de la moyenne OCDE.

a- Financement des établissements de l'enseignement supérieur

L'investissement dans l'éducation a augmenté de 5,1% du PIB en 2005 à **7,5% en 2011**, ce qui est supérieur au taux de l'OCDE (6,0%). L'enseignement supérieur reçoit 1,1% du PIB si on exclut les ressources allouées au logement étudiant et les facilités de prêt pour le financement des études. Le gouvernement consacre la moitié de son budget au financement des universités, un quart aux instituts polytechniques, le dernier quart étant dispersé dans les autres structures.

Providers	2010		2011	
	\$ (000)	%	\$ (000)	%
Universities	\$1,382,592	50%	\$1,403,845	52%
Institutes of technology & polytechnics	\$664,001	24%	\$607,413	23%
Wānanga	\$169,901	6%	\$170,359	6%
Industry training organisations	\$193,942	7%	\$151,273	6%
PTEs & OTEPs	\$323,638	12%	\$300,363	11%
Other funded organisations	\$32,981	1%	\$38,119	1%
Students / Trainees	\$17,290	1%	\$6,069	0.2%
Totals	\$2,784,345	100%	\$2,677,441	100%

Source : Rapport 2011 « *Tertiary Education Performance Report* »

b- Gestion budgétaire et impact

Le passage progressif du mode de gestion de l'enseignement supérieur néo-zélandais vers un système plus libéral impose aux universités de plus grandes contraintes en matière de rentabilité et de compétitivité, qui ont notamment précipité une politique d'attractivité agressive à l'égard des étudiants étrangers, particulièrement asiatiques, aux frais d'études majorés.

On assiste ainsi en partie à un double phénomène de « *brain-drain* ». Les étudiants néo-zélandais prometteurs choisissent parfois d'étudier dans les universités voisines d'Australie, des Etats-Unis ou du Royaume-Uni, une expérience internationale (Overseas Experience) étant traditionnellement une étape nécessaire de la formation. En revanche, les universités néo-zélandaises attirent les élites d'Asie, notamment de Chine et d'Inde (environ 50%), mais aussi d'Asie du Sud-Est.

c- Mesure de la performance de la recherche

En dehors des financements directs, les universités sont évaluées sur la qualité de leur performance, qui déterminera le niveau de financement de la recherche. C'est le système dénommé **PBRF** – *Performance-Based Research Fund*, instauré en 2002 par la **TEC** – *Tertiary Education Commission*.

Le but est d'encourager **l'excellence de la recherche**, en fonction de trois critères : évaluation qualitative, diplômes de recherche et revenus externes de la recherche. Les fonds sont ainsi partagés entre les universités après les évaluations (2003, 2006, puis tous les 6 ans : 2012 et 2018).

Rang	Université	2012 Quality score	2006 Quality score	2003 Quality score
1	Victoria	5.51	3.83	3.39
2	Auckland	5.12	4.19	3.96
3	Otago	4.96	4.23	3.23
4	Canterbury	4.79	4.10	3.83

5	Waikato	4.53	3.73	2.98
6	Massey	4.31	3.05	2.11
7	Lincoln	4.02	2.97	2.56
8	AUT	3.59	1.86	0.77
	Moyenne nationale	4.66	2.96	2.59

Le PBRF apporte un soutien financier et des bourses pour promouvoir l'excellence de la recherche par un travail d'évaluation, de publication de la performance de la recherche, et par l'allocation de fonds selon la qualité et la performance de la recherche antérieure. Avant le PBRF, les universités recevaient des fonds sur la base du volume d'étudiants. Ce système a été abandonné avec le choix d'une approche plus qualitative que quantitative, permettant d'inciter à l'excellence.

En mars 2014, le gouvernement a annoncé une nouvelle série de changements suite à un audit et à une consultation publique en 2013. Ces changements sont censés **clarifier les objectifs du PBRF**, simplifier les processus, améliorer le suivi, et proposer une approche plus stable aux programmes de recherche. Le gouvernement pourrait notamment changer le poids relatif des critères, à savoir 20% pour les sources externes de financement et 55% pour la qualité de la recherche.

La plupart des chercheurs et enseignants-chercheurs travaillant dans les universités et les organismes de recherches publics disposent de contrat à durée indéterminée, mais ils ne sont pas fonctionnaires et peuvent être théoriquement licenciés pour raisons économiques ou de performance.

d- Les centres d'excellence de la recherche (CoREs)

En 2002, un fonds de 36,5 M€ a été débloqué pour créer cinq **Centres of Research Excellence** (<http://www.acore.ac.nz/>). Le label est accordé à quelques équipes néo-zélandaises de stature internationale et travaillant sur des thématiques stratégiques nationales pour le développement économique à moyen terme. A ce jour, huit centres se sont vus décerner ce label d'excellence. Chaque centre (hébergé par une université) comprend des organismes partenaires parmi lesquels les universités et les Crown Research Institutes (organismes nationaux de recherche), ainsi que les Wananga. Certains de ces centres attirent un nombre non négligeable de doctorants et de post-doctorants français rémunérés sur contrat qui y trouvent d'excellentes conditions de travail.

En 2014, lors du renouvellement du processus pour choisir quels centres recevront des fonds pour la recherche, 27 candidatures avaient été déposées, pour un montant annuel de 21,3 M€ pour une durée de 6 ans, jusqu'en 2020. Les Centres of Research Excellence (CoRE) sélectionnés lors de la campagne 2013-2014 (pour un financement jusqu'en 2020) sont les suivants :

- Maurice Wilkins Centre for Molecular Biodiscovery, (Université d'Auckland)
- MacDiarmid Institute for Advanced Materials and Nanotechnology (Université Victoria)
- The Medical Technologies CoRE, (University of Auckland)
- The Dodd-Walls Centre for Photonic and Quantum Technologies, hébergé par l'University of Otago
- Te Pūnaha Matatini – The Centre for Complex Systems and Networks, hébergé par l'University of Auckland
- Brain Research New Zealand – Rangahau Roro Aotearoa, hébergés par les Universities of Otago and of Auckland

Suite à une annonce en mai 2014, quatre nouveaux centres seront prochainement sélectionnés pour faire partie des CoRE (dont le nombre total s'élèvera à 10), de janvier 2016 à décembre 2020, dont nécessairement un centre de recherche maori.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

a) français

1- Accords

Divers accords-cadres ont été signés entre la France et la Nouvelle-Zélande, dont l'**accord culturel France / Nouvelle-Zélande** signé à Paris en novembre 1977. En 2013, une convention de coopération a été signée entre la CPU – *Conférence des Présidents d'Université* – et UNZ – *Universities New Zealand*. Ce texte établit un cadre général de coopération pour les échanges d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs entre les universités membres des deux organisations. Il vise également à faciliter la collaboration dans le domaine de la recherche et à promouvoir les échanges d'information et la participation croisée à des manifestations scientifiques.

De nombreux accords ont été signés ces dernières années directement entre établissements (cf. liste ci-dessous).

2- Défis

Partenariats universitaires

L'éloignement et la très forte attractivité des établissements néo-zélandais, qui les met en partie en concurrence avec leurs homologues français, représentent deux difficultés majeures. Des échanges d'étudiants largement asymétriques pourraient également compliquer le développement des accords de mobilité encadrée. Il y a cependant un large potentiel à exploiter, pour les raisons suivantes :

- attractivité de la Nouvelle-Zélande pour les jeunes Français, (pays anglophone sûr, moins demandé que les Etats-Unis, le Canada ou l'Australie).
- francophonie et francophilie avérées en Nouvelle-Zélande : le français est la première langue enseignée dans le système éducatif au niveau primaire et secondaire (53 000 apprenants), et notre pays jouit d'une image très positive dans les domaines de la culture et de la recherche.
- la mobilité internationale fait partie de l'apprentissage des jeunes néo-zélandais : une « Overseas Experience » fait partie du Grand Tour attendu des diplômés néo-zélandais.

Rechercher les meilleurs partenariats, sur des secteurs de niche, en favorisant côté français les cursus délivrés en langue anglaise, la mobilité au niveau post-graduée, et les écoles (« grandes écoles », commerce, ingénieur, architecture, spécialisées sur des filières créatives), aux conditions plus proches de celles dont sont familières les Néo-zélandais.

Mobilité individuelle

La Nouvelle-Zélande est un pays de plus en plus attractif pour les jeunes Français (7 000 visas vacances-travail délivrés par la Nouvelle-Zélande pour des ressortissants français en 2014), et la mobilité individuelle des étudiants français (du primaire au supérieur) dans les établissements néo-zélandais suit cette tendance : de 579 étudiants en mobilité individuelle en 2007, on est passé à 863 en 2014, avec un pic à 915 en 2012. Ces étudiants acquittent les droits d'inscription majorés des « international students ».

D'après les chiffres du MESR, 61 étudiants néo-zélandais sont inscrits dans les universités françaises en 2012-2013, principalement en lettres et sciences humaines (69 %) et en premier cycle (64 %). Ce chiffre ne comptabilise pas les étudiants inscrits dans les grandes écoles, qui constituent sans doute les formations les plus attractives pour les étudiants néo-zélandais. Par ailleurs, bien des ressortissant néo-zélandais voyagent en Europe avec un passeport britannique ou irlandais (environ un quart des Néo-Zélandais ont l'une de ces deux nationalités en sus de la leur), et ne sont pas comptabilisés comme néo-zélandais.

Mobilité encadrée

Là encore, les demandes de jeunes Français voulant étudier en Nouvelle-Zélande surpassent les demandes de néo-zélandais voulant venir en échange en France. Ce déséquilibre pourrait, à long terme, remettre en cause la pérennisation des relations. Un nombre considérable d'étudiants français viennent chaque année effectuer leur stage de fin d'études en Nouvelle-Zélande, notamment en sciences et ingénierie. Rien qu'au département d'ingénierie mécanique, l'Université de

Canterbury accueille à tout moment entre 5 et 6 étudiants français en provenance d'écoles françaises telles que l'UTBM, l'INSA Lyon et Toulouse, l'ENSAM Paris, Sup MECA, Sup AERO.

En ce qui concerne la mobilité courte (1 semestre ou moins) les étudiants ne figurent bien souvent pas dans les statistiques et il est difficile de connaître leur nombre exact.

Le nombre de doctorants français en Nouvelle-Zélande est en augmentation constante malgré un fléchissement entre 2007 et 2010. Il est évalué en 2014 à **75 doctorants**.

Country of citizenship	Year enrolled									
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
France	20	37	47	56	69	66	67	65	71	

Source : <http://www.educationcounts.govt.nz/statistics/international/international-students-in-new-zealand>

3- Programmes d'échanges

Les échanges universitaires sont monnaie courante en Nouvelle-Zélande, les étudiants effectuant en majorité une « OE » (*Overseas Experience*) durant leur cursus. Les échanges se déroulent généralement sur un semestre. L'université française la plus attractive est l'Université Jean Moulin Lyon 3, grâce à ses parcours anglophones, son nombre de partenariats, sa communication et son historique d'échanges entre étudiants français et néo-zélandais. L'Institut d'études politiques de Paris est également très attractif pour les Néo-zélandais.

Partenariats existant à la connaissance du poste :

University of Auckland	IEP (Institut d'Études Politiques) Paris Université Lyon 3 Jean Moulin Université Paris Sorbonne Université Paris-Sorbonne (Paris IV) ESC Toulouse Université de la Rochelle Université de la Nouvelle-Calédonie Université de Polynésie Française
Auckland University of Technology	Institut national des Télécommunications ESC Bordeaux Grenoble École de Management Groupe ESSCA, Angers HEC Paris
University of Waikato	EDHEC Euromed (KEDGE) Université de La Rochelle Université d'Avignon
Massey University	Groupe École Supérieure de Commerce de Troyes Réseau n+i - écoles d'ingénieurs
Victoria University of Wellington	ENS Lyon L'École Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage Ecole Spéciale d'Architecture Ecole Supérieure du Commerce extérieur ESDES School of Management L'École de Design Nantes Atlantique Sciences Po Paris

	Université Jean Moulin Lyon 3 Université de la Rochelle Université Paris I Panthéon-Sorbonne
University of Canterbury	Audencia Nantes School of Management Université de Grenoble (ingénierie) IEP Paris, Lyon, Aix-Marseille Université de La Rochelle Réseau n+i - écoles d'ingénieurs
Lincoln University	Pas d'accords officiels
University of Otago	Grenoble Ecole de Management Université Jean Moulin Lyon 3 Université Paris Ouest Nanterre La Défense (Paris X) Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Depuis 2009, le fonds d'amitié France-Nouvelle-Zélande a mis en place deux bourses d'excellence d'une année, dotées de 16 000 euros et destinée à récompenser un projet d'étude d'une qualité exceptionnelle présenté par un étudiant français et néo-zélandais. Toutes les disciplines sont éligibles.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur **b) d'autres pays, notamment européens**

1- Contribution des étudiants internationaux à l'économie néo-zélandaise

En 2012, la contribution économique des étudiants internationaux était évaluée à **2,59 milliards de NZD**, soit le 5^{ème} pôle d'export national le plus important. L'objectif national est d'atteindre les **5 milliards** d'ici 2025. L'éducation internationale emploie directement **13 305 personnes** et indirectement **27 500**. En moyenne, 11% des étudiants en Nouvelle-Zélande provenaient de l'étranger en 2012, taux évalué à **16% en 2014** par l'OCDE. Les *Private Training Establishments* enregistrent le taux le plus élevé (18% en 2012).

2- Partenariats européens Erasmus Mundus

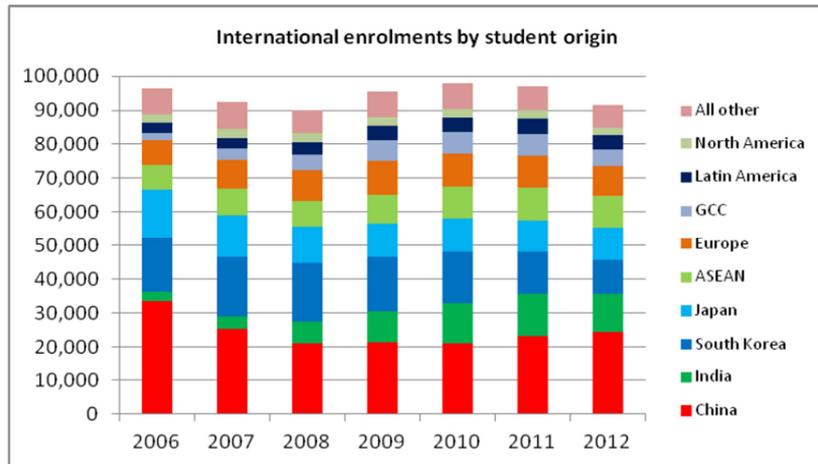
Les universités néo-zélandaises font chaque année partie de **partenariats Erasmus Mundus Action 2**. En 2014, 3 partenariats étaient en cours :

- Nanophi : Massey University/ Université Paris Diderot
- Panther : AUT/ Ecole Centrale de Nantes
- Thelxinoe : Victoria University of Wellington / Université Montpellier 2

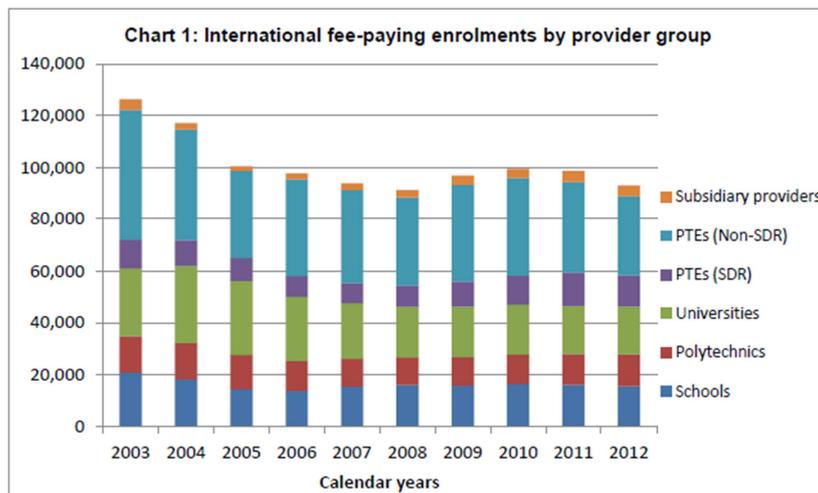
Ce programme permet l'échange de doctorants, post-doctorants et professeurs.

3- Etudiants internationaux en Nouvelle-Zélande

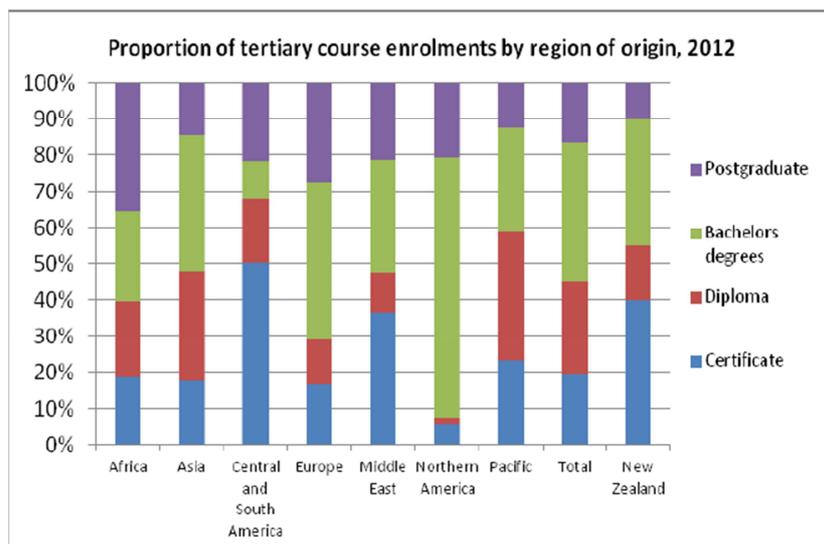
Le nombre d'étudiants étrangers est difficile à évaluer précisément. Certains pays sont exempts de visa, la double nationalité est courante en Nouvelle-Zélande, et certains accords prévoient l'exemption de frais internationaux. Néanmoins, les organes officiels les évaluent aujourd'hui à 90 000 environ et les étudiants étrangers, source de revenus pour les établissements, font aujourd'hui partie intégrante de la stratégie de développement des établissements néo-zélandais. En 2014, environ **60%** de ces étudiants viennent **d'Asie**, la Chine étant le principal pourvoyeur d'étudiants devant l'Inde et le Japon. Les nombres d'étudiants en provenance du Moyen-Orient et de l'Inde ont très rapidement progressé en quelques années. La Nouvelle-Zélande reste, parmi les pays délivrant des diplômes en anglais, l'un des plus sûrs et des plus abordables financièrement. L'apport de l'Europe reste modeste face aux géants de l'Asie.



Parmi les étudiants étrangers en Nouvelle-Zélande on trouve encore assez peu de Français, mais leur nombre augmente. En 2014, **863 élèves et étudiants français** faisaient partie des étudiants internationaux payant des frais. Reste à ajouter les étudiants en échange. L'apport principal d'Europe provient incontestablement l'Allemagne.



Source : <http://www.educationcounts.govt.nz>



Source : <http://www.educationcounts.govt.nz>

4- Promotion de l'attractivité de l'enseignement en Nouvelle-Zélande

A partir du 1^{er} septembre 2011, suite à la fusion des trois anciennes organes de promotion à l'étranger des études en Nouvelle-Zélande au sein du ministère de l'Éducation, *New Zealand Trade and Enterprise* et *Education New Zealand*, la nouvelle agence *Education New Zealand* (<http://www.enz.govt.nz/>) est désormais l'unique responsable de la promotion des études. Ce processus de fusion vise à augmenter l'attractivité des études pour les étudiants étrangers et à développer et soutenir des relations avec des partenaires éducatives dans le monde entier.

L'université d'Auckland est la plus attractive, suivie de Massey University et d'AUT.

Domestic and international students, 2010	Domestic	International	International as a proportion of total
University of Auckland	36,263	4,713	12%
University of Waikato	10,590	2,251	18%
Massey University	31,223	3,200	9%
Victoria University of Wellington	20,082	2,800	12%
University of Canterbury	16,375	2,121	11%
Lincoln University	2,288	1,008	31%
University of Otago	19,263	2,687	12%
Auckland University of Technology	21,773	4,266	16%
Total	157,857	23,046	13%

5- Frais universitaires internationaux en Nouvelle-Zélande

Depuis 2006, les **doctorants étrangers** (de toutes nationalités) ne paient plus le surcoût des frais d'inscription universitaires normalement appliqué aux étudiants étrangers. Les universités estiment que cette perte initiale de revenus constitue un investissement à long terme, principalement au niveau de la coopération internationale. Cet effort a permis à la Nouvelle-Zélande d'accroître considérablement le nombre de doctorants venant de l'étranger : de 704 en 2005 à près de **3 500 en 2012**.

Jusqu'au 1^{er} juin 2009, les étudiants « *postgraduate* » (post licence) de nationalité française et allemandes bénéficiaient - dans le cadre de l'accord culturel de 1977 - d'une réduction importante de **frais d'inscription universitaires** : ils ne payaient pas le surcoût de frais d'inscription (de 3 à 4 fois plus élevé) normalement appliqué aux étudiants étrangers. Sur recommandation du ministère néo-zélandais de l'Éducation toutes les universités observaient l'accord culturel de cette façon. Pourtant, en juin 2009, lors de l'annonce du nouveau Budget, le gouvernement néo-zélandais a décidé – sans consultation des parties prenantes - de ne plus accorder cette réduction aux étudiants français et allemands (les seules nationalités bénéficiant de la réduction avec l'Australie). Les frais universitaires internationaux s'élèvent en moyenne à **une somme de 25 à 30 000 NZD par an** au niveau du premier cycle universitaire

V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-néo-zélandaise

1 : Développer et pérenniser les partenariats

Les volumes d'échange sont en hausse entre la Nouvelle-Zélande et la France. Les deux pays jouissent d'une attractivité mutuelle pour les étudiants. On enregistre plus de 50 000 apprenants de français dans le primaire et secondaire en Nouvelle-Zélande, ce qui renforce le lien éducatif.

Les partenariats universitaires gagneraient à être développés entre les établissements des deux pays. Pour durer, ces partenariats doivent être appuyés par une stratégie. L'accord CPU/NZU peut être un appui pour le développement et la pérennisation de ces échanges. Le poste souhaite également développer des visites exploratoires / « study tours » croisés entre la France et la Nouvelle-Zélande, pour des décideurs de l'enseignement supérieur.

Le développement de liens de qualité doit s'appuyer sur des établissements bien ciblés en France, en favorisant côté français les cursus délivrés en langue anglaise, la mobilité au niveau deuxième et troisième cycle universitaire, et les écoles (« grandes écoles », commerce, ingénieur, architecture, spécialisées sur des filières créatives), aux conditions plus proches de celles dont sont familières les Néo-zélandais.

Le développement d'un dispositif de promotion traditionnel Campus France (agent ressource, présence sur salons, promotion tous azimuts) ne paraît pas nécessairement pertinent dans le cadre d'un pays très attractif et à faible population universitaire comme la Nouvelle-Zélande. En revanche, l'Ambassade de France souhaiterait encourager le développement de partenariats de qualité par des « study tours » ciblés permettant des rencontres efficaces entre responsables des relations internationales et de la mobilité des deux pays.

2 : Encourager la mobilité des chercheurs

La science est un point fort de la coopération bilatérale. La mobilité des jeunes chercheurs peut s'appuyer sur différents schémas européens, mais aussi bilatéraux. Le programme Dumont d'Urville, partenariat Hubert Curien, est l'exemple de l'intérêt mutuel pour des thématiques scientifiques.

3 : Développer nos réseaux

L'Ambassade de France souhaite contribuer à fédérer la diaspora scientifique française croissante (entre 150 et 200 chercheurs, hors post-docs et thésards) en Nouvelle-Zélande, et mieux suivre le parcours des alumni après leur retour.

VI- Contacts utiles

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites ci-dessous :

www.universitiesnz.ac.nz
www.tec.govt.nz
www.minedu.govt.nz
www.educationnz.govt.nz
www.newzealandeducated.com

Contact à l'Ambassade :

Raphaël Isnard

Attaché de Coopération

Ambassade de France en Nouvelle-Zélande

Lvl 13, Sovereign House / 34-42 Manners Street

PO Box 11-281 / Wellington 6142 / New Zealand

raphael.isnard@diplomatie.gouv.fr

www.ambafrance-nz.org

Tel: 0064 - 4 802 7784